

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1769

30 août 2010

SOMMAIRE

AAA Capital Partners S.à r.l., LIST-RE ...	84890	LEAF	84887
Altercap CCA I SA	84906	Leander Financial S.à r.l.	84885
Arctic Spas S.à r.l.	84886	Litsea S.à r.l.	84878
EFG Investment (Luxembourg) SA	84884	Lucil Sàrl	84887
ImmoFinRe II	84890	Lukvie S.à r.l.	84887
Imperial Financing S.à r.l.	84866	Luxconform Sàrl	84888
Imperial Management S.à r.l.	84871	Luxembourg Management Company Group S.A.	84888
International Luxinvest S.A.	84877	Luxmedica S.A.	84888
International Luxinvest S.A.	84877	Marco Zenner S.à r.l.	84887
International Marketing Investments S.A.	84876	Meinauto s.à r.l.	84889
International Marketing Investments S.A.	84876	Metrotax S.A.	84889
International Marketing Investments S.A.	84876	Mirar S.A.	84889
Irisbus Bénélux	84889	Miu-Miu S.A.	84890
Itron Financial Services Company S.à r.l.	84876	Miu-Miu S.A.	84878
JCP Bois s.à r.l.	84877	MP International S.A.	84890
Jindalee S.à r.l.	84877	Nador Invest S.A.	84905
Jindalee S.à r.l.	84878	NasyaJet S.A.	84890
Kelso SB II S.à r.l.	84883	NBROSFIN S.A.	84905
Kelso SB II S.à r.l.	84884	NBROSFIN S.A.	84905
Kelso SB I S.à r.l.	84877	New Papers Holding S.A.	84905
Kelso SB I S.à r.l.	84883	Northern Seas Charter S.A.	84888
Kilcullen Tesla Holding S.A.	84884	Ocean Stream Holdings S.A.	84912
Kilcullen Upa Valley S.A.	84885	Optimum Immo S.A., SICAR	84912
Lalao Invest S.A.	84886	Permal Multi-Manager Funds (Lux)	84883
Lantigos S.A.	84886	Reckitt Benckiser Investments (N°8) S.à r.l.	84866
La Retouche Express s.à r.l.	84885	Reckitt Benckiser Investments (N°9) S.à r.l.	84871
LDV Management II Aerium IV Holding S.C.A.	84886	SFPZ Luxembourg	84886
		UBS (Lux) Key Selection SICAV 2	84906

Imperial Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.754.

Le bilan et l'annexe au 31/12/2009, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2010.

Imperial Financing S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010088121/14.

(100098254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Reckitt Benckiser Investments (N°8) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 154.416.

STATUTES

In the year two thousand ten, on the fifteenth of July.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Winchester Square Holdings S. à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 78 513

here represented by Catherine Dessoy, avocat à la Cour, with professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

by virtue of a proxy given under private seal on July 14, 2010.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as all transactions pertaining directly and indirectly to the administration, management, control and development of these participating interests.

In particular the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition by way of investment underwriting or option of securities and patents, to realize them by way of sale transfer exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the Company has a participating interest or to third parties any support, loans, advances or guarantees.

The Company may furthermore carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name RECKITT BENCKISER INVESTMENTS (N°8), S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred and twenty five (125) shares of one hundred Euros (EUR 100.-) each.

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 7. The shares of the Company may be subscribed, acquired or otherwise held by another company in which the Company directly or indirectly holds a majority of the voting rights. In such cases however, the voting rights attached to those shares shall be suspended but those shares shall be counted to calculate the proportion of the capital present or represented at any meeting of the shareholders.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in accordance with the provisions set out in articles 17 and 18 hereunder.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

Meeting of managers shall be held mandatorily in the Grand Duchy of Luxembourg.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares, which he owns, subject to article 7. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding, subject to article 7.

Art. 15. The Company's financial year ends on the twenty seventh of July of each year.

Art. 16. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to pay interim dividends subject to the following conditions:

(a) interim accounts shall be drawn up showing that the funds available for distribution are sufficient, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year, plus any profits

carried forward and distributable reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of incorporation;

(b) where the payments on account of interim dividends exceed the amount of the dividend subsequently decided upon by the general meeting, they shall, to the extent of the overpayment, be deemed to have been paid on account of the next dividend.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 27th of July 2010.

Subscription - Payment

The one hundred and twenty five (125) shares have all been subscribed by WINCHESTER SQUARE HOLDINGS S. à r.l., prenamed.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate - Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euros.

Resolutions of the shareholders

1) The Company will be administered by the following managers:

- Mr. Colin Day, company director, with professional address at 103-105 Bath Road, Slough, Berkshire SL1 3UH.
- Mr Victor Elvinger, «avocat à la Cour», with professional address at 31, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg;
- Mrs. Catherine Dessoï, prenamed;

The duration of their mandate is unlimited.

The Company will be bound by the joint signature of any two of them.

2) The address of the Company is fixed at 39, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quinze juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Winchester Square Holdings S. à r.l., une société constituée selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78 513, ici représentée par Me Catherine Dessoï, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 juillet 2010,

laquelle procuration restera, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-

après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ainsi que toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse et aux tiers tous concours, prêts avancés ou garanties.

La Société peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination RECKITT BENCKISER INVESTMENTS (N° 8), S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 7. Les parts sociales de la Société peuvent être souscrites, acquises ou détenues par une autre société dans laquelle la Société est en mesure d'exercer directement ou indirectement la majorité des droits de vote. Toutefois, dans de telles situations, les droits de vote attachés à ces parts sociales seront suspendus mais les parts sociales en question seront prises en considération pour déterminer la proportion du capital présente ou représentée lors des assemblées générales des associés.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en concordance avec les dispositions des articles 17 et 18 ci-dessous.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par parts sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront obligatoirement dans le Grand-Duché de Luxembourg.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la signature individuelle de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature collective de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient, sous réserve de l'article 7. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts sociales détenues par lui, sous réserve de l'article 7.

Art. 15. L'année sociale se termine le vingt-sept juillet de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous réserve des conditions suivantes:

(a) il sera établi un état comptable faisant apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants, étant entendu que les montants à distribuer ne peuvent excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des réserves distribuables et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire;

(b) lorsque les acomptes excèdent le montant du dividende arrêté ultérieurement par l'assemblée générale, ils sont, dans cette mesure, considérés comme un acompte à valoir sur le dividende suivant.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique dans les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 27 juillet 2010.

Souscription - Libération

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont toutes été souscrites par la société Winchester Square Holdings S. à r.l., préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Estimation - Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros.

Décision des associés

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

- Monsieur Colin Day, directeur de société, avec adresse professionnelle au 103-105 Bath Road, Slough, Berkshire SL1 3UH, Royaume-Uni.

- Maître Victor Elvinger, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle, L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich;

- Maître Catherine Dessoy, préqualifiée;

La durée de leur mandat est illimitée.

La Société est valablement engagée par la signature collective de deux d'entre eux.

2) L'adresse du siège social est fixée au 39, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. DESSOY, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 20 juillet 2010. Relation: lac/2010/32191. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010099267/256.

(100111637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Imperial Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.751.

Le bilan et l'annexe au 31/12/2009, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2010.

Imperial Management S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010088122/14.

(100098258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Reckitt Benckiser Investments (N°9) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 154.417.

—
STATUTES

In the year two thousand ten, on the fifteenth of July.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Winchester Square Holdings S. à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 78 513

here represented by Catherine Dessoy, avocat à la Cour, with professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

by virtue of a proxy given under private seal on July 14, 2010.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as all transactions pertaining directly and indirectly to the administration, management, control and development of these participating interests.

In particular the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition by way of investment underwriting or option of securities and patents, to realize them by way of sale transfer exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the Company has a participating interest or to third parties any support, loans, advances or guarantees.

The Company may furthermore carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name RECKITT BENCKISER INVESTMENTS (N°9), S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred and twenty five (125) shares of one hundred Euros (EUR 100.-) each.

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 7. The shares of the Company may be subscribed, acquired or otherwise held by another company in which the Company directly or indirectly holds a majority of the voting rights. In such cases however, the voting rights attached to those shares shall be suspended but those shares shall be counted to calculate the proportion of the capital present or represented at any meeting of the shareholders.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in accordance with the provisions set out in articles 17 and 18 hereunder.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

Meeting of managers shall be held mandatorily in the Grand Duchy of Luxembourg.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares, which he owns, subject to article 7. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding, subject to article 7.

Art. 15. The Company's financial year ends on the twenty seventh of July of each year.

Art. 16. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to pay interim dividends subject to the following conditions:

(a) interim accounts shall be drawn up showing that the funds available for distribution are sufficient, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year, plus any profits carried forward and distributable reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of incorporation;

(b) where the payments on account of interim dividends exceed the amount of the dividend subsequently decided upon by the general meeting, they shall, to the extent of the overpayment, be deemed to have been paid on account of the next dividend.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 27th of July 2010.

Subscription - Payment

The one hundred and twenty five (125) shares have all been subscribed by WINCHESTER SQUARE HOLDINGS S. à r.l., prenamed.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate - Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euros.

Resolutions of the shareholders

1) The Company will be administered by the following managers:

- Mr. Colin Day, company director, with professional address at 103-105 Bath Road, Slough, Berkshire SL1 3UH.
- Mr Victor Elvinger, «avocat à la Cour», with professional address at 31, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg;
- Mrs. Catherine Dessoy, prenamed;

The duration of their mandate is unlimited.

The Company will be bound by the joint signature of any two of them.

2) The address of the Company is fixed at 39, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quinze juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Winchester Square Holdings S. à r.l., une société constituée selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78 513, ici représentée par M^e Catherine Dessoy, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 juillet 2010,

laquelle procuration restera, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ainsi que toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse et aux tiers tous concours, prêts avancés ou garanties.

La Société peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination RECKITT BENCKISER INVESTMENTS (N° 9), S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 7. Les parts sociales de la Société peuvent être souscrites, acquises ou détenues par une autre société dans laquelle la Société est en mesure d'exercer directement ou indirectement la majorité des droits de vote. Toutefois, dans de telles situations, les droits de vote attachés à ces parts sociales seront suspendus mais les parts sociales en question seront prises en considération pour déterminer la proportion du capital présente ou représentée lors des assemblées générales des associés.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en concordance avec les dispositions des articles 17 et 18 ci-dessous.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par parts sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront obligatoirement dans le Grand-Duché de Luxembourg.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la signature individuelle de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature collective de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient, sous réserve de l'article 7. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts sociales détenues par lui, sous réserve de l'article 7.

Art. 15. L'année sociale se termine le vingt-sept juillet de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous réserve des conditions suivantes:

(a) il sera établi un état comptable faisant apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants, étant entendu que les montants à distribuer ne peuvent excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des réserves distribuables et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire;

(b) lorsque les acomptes excèdent le montant du dividende arrêté ultérieurement par l'assemblée générale, ils sont, dans cette mesure, considérés comme un acompte à valoir sur le dividende suivant.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique dans les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 27 juillet 2010.

Souscription - Libération

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont toutes été souscrites par la société Winchester Square Holdings S. à r.l., préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Estimation - Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros.

Décision des associés

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

- Monsieur Colin Day, directeur de société, avec adresse professionnelle au 103-105 Bath Road, Slough, Berkshire SL1 3UH, Royaume-Uni.
- Maître Victor Elvinger, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle, L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich;
- Maître Catherine Dessoy, préqualifiée;

La durée de leur mandat est illimitée.

La Société est valablement engagée par la signature collective de deux d'entre eux.

2) L'adresse du siège social est fixée au 39, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. DESSOY, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 20 juillet 2010. Relation: lac/2010/32192. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 201009268/256.

(100111665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

International Marketing Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.107.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010088124/9.

(100098102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

International Marketing Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.107.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010088125/9.

(100098108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

International Marketing Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.107.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010088126/9.

(100098111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Itron Financial Services Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 128.023.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR ITRON FINANCIAL SERVICES COMPANY S.à r.l.

SGG S.A

Signatures

Référence de publication: 2010088128/13.

(100098322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Kelso SB I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.528.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31.12.08 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Kelso SB I S.à r.l.

M.C.J. Weijermans

Gérant B

Référence de publication: 2010088145/14.

(100097965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

International Luxinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.027.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010088137/10.

(100098092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

International Luxinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.027.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010088138/10.

(100098096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

JCP Bois s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 50C, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 144.586.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010088141/10.

(100098158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Jindalee S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 97.354.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

T.C.G. Gestion S.A.

Eric Lechat / Alexandra Petitjean

Gérant

Référence de publication: 2010088142/13.

(100098029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Miu-Miu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 45.708.

Les comptes annuels au 30 Septembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA
Signature

Référence de publication: 2010088213/11.

(100098052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Jindalee S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 97.354.

Rectificatif des comptes annuels révisés au 31 décembre 2004 et déposés au registre de commerce et des sociétés le 5 février 2010 sous la référence L100018885.04

Les comptes annuels révisés au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

T.C.G. Gestion S.A.
Eric Lechat / Alexandra Petitjean
Gérant

Référence de publication: 2010088143/15.

(100098030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Litsea S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 154.374.

STATUTES

In the year two thousand ten, on the second day of July.

Before Us Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr Andrey TOPOROV, company manager, born on May 1st, 1972 at S-Kazakhstanskaya Obl (Kazakhstan), residing at 8-8, Via Montereale, I-33170 Pordenone (Italy),

here represented by Ms Céline BESSIN, private employee, residing professionally in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on June 30, 2010.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and

patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises in which the company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, any assistance, loans, advances and guarantees.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "LITSEA S.à r.l."

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EURO) represented by ONE HUNDRED AND TWENTY-FIVE (125) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EURO) each, all subscribed and fully paid-up.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December of every year.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2 010.

Subscription - Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party, represented as stated here above, declares to subscribe for the ONE HUNDRED AND TWENTY (125) shares and to have them fully paid up in cash of an amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR).

Proof of such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately ONE THOUSAND ONE HUNDRED EURO (1,100.-EUR).

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be administered by the following manager:

Mr Andrey TOPOROV, company manager, born on May 1st, 1972 at S-Kazakhstanskaya Obl (Kazakhstan), residing at 8-8, Via Montereale, I-33170 Pordenone (Italy).

2) The address of the corporation is fixed at L-1724 Luxembourg, 41, Boulevard du Prince Henri.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le deux juillet.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Andrey TOPOROV, gérant de société, né le 1^{er} mai 1972 à S-Kazakhstanskaya Obl (Kazakhstan), demeurant 8-8, Via Montereale, I-33170 Pordenone (Italie),

ici représenté par Mademoiselle Céline BESSIN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 30 juin 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers. Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: "LITSEA S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par CENT VINGT CINQ (125) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg. En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2010.

Souscription - Libération

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante ici représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux CENT VINGT CINQ (125) parts sociales et a déclaré les avoir libérées en espèces à concurrence d'un montant de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR).

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE CENT EUROS (1.100.- EUR).

Décision de l'associé unique

1) La Société est administrée par le gérant suivant:

Monsieur Andrey Toporov, gérant de société, né le 1^{er} mai 1972 à S-Kazakhstanskaya Obl (Kazakhstan), demeurant 8-8, Via Montereale, I-33170 Pordenone (Italie).

2) L'adresse de la Société est fixée à L-1724 Luxembourg, 41, Boulevard du Prince Henri.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénoms usuels, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. BESSIN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 juillet 2010. Relation: LAC/2010/30110. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Référence de publication: 2010098243/255.

(100110123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Kelso SB I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.528.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31.12.09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Kelso SB I S.à r.l.

M.C.J. Weijermans

Gérant B

Référence de publication: 2010088146/14.

(100097967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Kelso SB II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.518.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31.12.08 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Kelso SB II S.à r.l.

M.C.J. Weijermans

Gérant B

Référence de publication: 2010088147/14.

(100097969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Permal Multi-Manager Funds (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 88.970.

Extrait des décisions prises en Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Société tenue le 30 juin 2010

Il a été décidé comme suit:

1. de renouveler le mandat des Administrateurs de la Société pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2011.

2. de renouveler le mandat du Réviseur d'entreprise de la Société pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2011.

Le Conseil d'Administration de la Société se compose comme suit:

nom	prénom(s)
DE LA HAYE JOUSSELIN	Edmond
SOUEDE	Isaac
WATERS	William
MASON	Raymond A.
GLADSTEIN	Gary

Le Réviseur d'entreprise de la Société est:

dénomination ou raison sociale

PricewaterhouseCoopers

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010089442/26.

(100098168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Kelso SB II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.518.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Kelso SB II S.à r.l.

M.C.J. Weijermans

Gérant B

Référence de publication: 2010088148/14.

(100097971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Kilcullen Tesla Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 130.350.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOOGEWERF & CIE

Signature

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2010088162/12.

(100098061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

EFG Investment (Luxembourg) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 14, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 104.454.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire des actionnaires ("l'Assemblée") tenue en date du 29 juin 2010, que l'Assemblée prend note et accepte la démission de Monsieur Lukas RUFLIN, Administrateur qui prend effet à la date du 29 juin 2010,

qu'est nommé Administrateur, en remplacement de Monsieur Lukas RUFLIN, Monsieur Alain DIRIBERRY, demeurant à 88 Vy des Chênes 74100 Juvigny (France), pour une année. En conséquence, son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011,

que les mandats des administrateurs, à savoir:

- Monsieur Ian COOKSON, demeurant à CH-1172 Bougy-Villars (Suisse), 32 chemin des Macherettes - Président
- Monseigneur Jean DE NASSAU, demeurant à L-5316 Contern, 53, rue des Prés - Administrateur
- Monsieur René FALTZ, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine - Administrateur
- Madame Hélène DUPUY, demeurant à L-1363 Howald, 3, rue du Couvent - Administrateur

ont été renouvelés pour une année. En conséquence, leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011,

que le mandat du réviseur d'entreprises, à savoir

PricewaterhouseCoopers, établi à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch, inscrit au RCS de Luxembourg sous le numéro B 65.477, a été renouvelé pour une année. En conséquence, son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 juillet 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2010090455/28.

(100098810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Kilcullen Upa Valley S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 116.423.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOOGEWERF & CIE

Signature

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2010088163/12.

(100098056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Leander Financial S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 140.279.

Extrait des Résolutions prises par le Conseil de Gérance en date du 21 mai 2010

Lors de la réunion du Conseil de Gérance de la Société tenue le 21 mai 2010, il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010088165/15.

(100098249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

La Retouche Express s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4974 Dippach, 28, rue Centrale.

R.C.S. Luxembourg B 142.832.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010088170/10.

(100098156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

SFPZ Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 143.164.

EXTRAIT

Il résulte de la décision de l'associé unique tenue à Luxembourg en date du 8 janvier 2010 que:

1. La démission de Mr. Ech-Charki RITAB en tant que gérant de la société avec effet le 30 novembre 2009 est acceptée.
2. La nomination de Mr Mohamed MOUKASSI, né le 20 avril 1954 à Dades, Maroc, demeurant à Résid. Hadaïk California, Immeuble F I, appt n° 2, Blvd. de Fès, California, Maroc, en tant que gérant de la société avec effet le 30 novembre 2009 pour une durée illimitée.

Fait à Luxembourg, le 8 janvier 2010.

Pour Hoogewerf & Cie

Signature

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2010088296/17.

(100098376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Lalao Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 104.445.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

24/06/2010.

Signature

Référence de publication: 2010088171/10.

(100098208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Lantigos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 117.954.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010088172/10.

(100098109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

LDV Management II Aerium IV Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 105.050.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010088174/10.

(100098228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Arctic Spas S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4280 Esch-sur-Alzette, 59, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 102.773.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010088385/9.

(100098969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

LEAF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 37.669.

Les comptes annuels au 28 février 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Pour LEAF

Banque Degroof Luxembourg S.A.

Agent Domiciliaire

Marc-André BECHET / Martine VERMEERSCH

Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2010088175/15.

(100098068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Lucil Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 220, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 115.600.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010088184/13.

(100098017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Marco Zenner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8065 Bertrange, 4, rue de la Forêt.

R.C.S. Luxembourg B 101.797.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010088203/13.

(100098016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Lukvie S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8226 Mamer, 2, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 148.083.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010088185/10.

(100098151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Luxconform Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 33, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 99.654.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010088190/10.

(100097968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Northern Seas Charter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 86.524.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 1^{er} juillet 2010

Il résulte du procès-verbal dudit conseil d'administration qu'à l'unanimité des voix, le conseil a pris les résolutions suivantes:

1. Le conseil d'administration a accepté la démission de Monsieur Philippe JANSSENS, demeurant professionnellement au 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg, du poste d'administrateur de la société;

2. Les administrateurs restants ont coopté Monsieur Filip DE WILDE demeurant professionnellement au 63-65 Rue de Merl, L-2146 Luxembourg, en qualité d'administrateur au sein du Conseil d'Administration. Monsieur Filip DE WILDE terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire, qui viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

NORTHERN SEAS CHARTER S.A.

Signatures

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010089437/21.

(100098377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

L.M.C. Group S.A., Luxembourg Management Company Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 73.897.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010088194/10.

(100098130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Luxmedica S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9763 Marnach, 33A, Schwaarzenhiwwelstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 73.172.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010088197/10.

(100098144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Irisbus Bénélux, Société Anonyme.

Siège social: L-3364 Leudelange, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 79.706.

EXTRAITS

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en date du 5 mars 2010 au siège social que:

(I) l'assemblée générale a pris acte de la démission de son mandat d'administrateur par Monsieur Fabrizio SALVATICO, avec effet au 5 mars 2010; et

(II) l'assemblée générale a nommé administrateur, avec effet à partir du 5 mars 2010, en remplacement de Monsieur Fabrizio SALVATICO, Monsieur Giovanni LUISE, né le 1^{er} août 1959 à Pescara (Italie), demeurant à F-69200 VENISSIEUX (France), 1, rue des Combats du 24 août 1944; et

(III) l'assemblée générale a fixé la durée du mandat d'administrateur de Monsieur Giovanni LUISE, pour une durée se terminant lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IRISBUS BENELUX S.A.

Claude GEIBEN

Par mandat spécial

Référence de publication: 2010090054/21.

(100099539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Meinauto s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4961 Clemency, 2A, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 146.973.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010088209/10.

(100098244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Metrotax S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 140.992.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010088211/10.

(100098107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Mirar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 81.543.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents de ses administrateurs:

Mr. Sjors van der Meer résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 31 Mars 2010 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A., avec effet immédiat.

Mr. Sjors van der Meer résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 31 Mars 2010 en tant que représentant permanent de TCG Gestion S.A., avec effet immédiat.

Luxembourg, le 05 juillet 2010.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Par Sjors van der Meer
Représentant permanent

Référence de publication: 2010088212/18.

(100098256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

MP International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 45.653.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents de ses administrateurs:

Mr. Sjors van der Meer résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 31 Mars 2010 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A., avec effet immédiat.

Luxembourg, le 05 juillet 2010
Luxembourg Corporation Company S.A.
Par Sjors van der Meer
Représentant permanent

Référence de publication: 2010088216/16.

(100098274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Miu-Miu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 45.708.

Les comptes annuels au 30 Septembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA
Signature

Référence de publication: 2010088214/11.

(100098055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

NasyJet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 128.104.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010088220/10.

(100097273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

**ImmoFinRe II, Société Anonyme,
(anc. AAA Capital Partners S.à r.l., LIST-RE).**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 145.540.

In the year two thousand and ten, on the fourth day of June.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "AAA Capital Partners Sàrl List-Re", a société en commandite par action which was incorporated by a notarial deed on the 12th of September 2008, published in the Mémorial C, number 836 of 2 June 2010 and having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (hereafter referred to as the "Company").

The extraordinary general meeting is opened at 4.00. p.m. by Mr Alexandre Cayphas, lawyer, residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Pascale Sicurani, lawyer, residing in Luxembourg,

The meeting elects as scrutineer Mrs Pascale Sicurani, prenamed.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Conversion of all the shares of the Company from shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each into shares without nominal value.

2. Decrease of the subscribed capital by an amount of three thousand eight hundred fifty-one euro and seventy-two cents (EUR 3,851.72) so as to decrease it from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) to twenty-seven thousand and one hundred forty-eight euro and twenty-eight cents (EUR 27,148.28) by absorption of losses in the amount of three thousand eight hundred fifty-one euro and seventy-two cents (EUR 3,851.72);

3. Increase of the subscribed capital by an amount of by an amount of four thousand seven hundred twenty-nine euro and six cents (EUR 4,729.06) so as to raise it from its amount of twenty-seven thousand and one hundred forty-eight euro and twenty-eight cents (EUR 27,148.28) to thirty-one thousand eight hundred seventy-seven euro and thirty-four cents (EUR 31,877.34) by the issue of fifty-four (54) new Participating Shares with the same rights as the existing one;

4. Subscription and fully payment of fifty-four (54) new Participating Shares without nominal value by a contribution in kind consisting in the conversion into capital of the claims the shareholders have against the Company up to an amount of four thousand seven hundred twenty-nine euro and six cents (EUR 4,729.06);

5. Discharge to the managers of the Company and the members of the Supervisory Board;

6. Transformation of the Company into a société anonyme;

7. Change of the legal name of the Company from AAA Capital Partners Sàrl, List-Re to ImmoFinRe II;

8. Change of the purpose of the Company;

9. Conversion of the two (2) Management Shares and three hundred and sixty-two (362) Participating Shares of the Company under the form of a 'société en commandite par action', without nominal value into three hundred and sixty-four (364) class I Shares of the Company under the form of a 'société anonyme' such as described in the articles restated and allocation of all these shares to the current shareholders of the Company pro rata their shareholding in the Company in the form of a 'société en commandite par actions'.

10. Adoption of a financial year beginning on January 1st and ending on the last day of December;

11. Restatement of the articles of incorporation of the Company;

12. Exception for the current financial year which has begun on October 1, 2009 and will end on December 31, 2010;

13. Appointment of the board members and auditor.

14. Change of registered office to 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the said attendance-list that all shareholders and all the shares representing the total capital of the Company are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to convert all the shares of the Company from shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each into shares without nominal value.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolves to reduce the subscribed capital of the Company by an amount of three thousand eight hundred fifty-one euro and seventy-two cents (EUR 3,851.72) so as to decrease it from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) to twenty-seven thousand and one hundred forty-eight euro and twenty-eight cents (EUR 27,148.28) by absorption of losses in the amount of three thousand eight hundred fifty-one euro and seventy-two cents (EUR 3,851.72).

The proof of these existing losses has been given to the undersigned notary by presentation of an example of the balance sheet of the company, as per May 31, 2010, integrated to the auditor report.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolves to increase the subscribed capital by an amount of four thousand seven hundred twenty-nine euro and six cents (EUR 4,729.06) so as to raise it from its amount of twenty-seven thousand and

one hundred forty-eight euro and twenty-eight cents (EUR 27,148.28) to thirty-one thousand eight hundred seventy-seven euro and thirty-four cents (EUR 31,877.34) by the issue of fifty-four (54) new Participating Shares with the same rights as the existing one.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolves to admit the subscription of the fifty-four (54) new Participating Shares as set out below:

Intervention - Subscription and Payment

1. Thereupon Mr Albéric Braas residing at 4, rue de Nospelt, L-8360 Goetzingen duly represented by Mr Alexandre Cayphas, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on June 3rd, 2010, declares that it subscribes for twenty-seven (27) new Participating Shares and fully paid them up by the conversion into capital of an liquid, certain and mature claim against the Company, to the extent of two thousand three hundred sixtyfour euro and fifty-three cents (EUR 2,364.53). The said contribution in kind of Mr Albéric Braas was valued and approved by a report established by BDO AUDIT, 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, on June 2nd, 2010 in accordance with articles 32-1 and 26-1 of the Luxembourg law governing commercial companies dated August 10th, 1915, as amended.

2. Thereupon Philippe F. Winssinger, SPRL, incorporated under the laws of Belgium with its registered office at Avenue du Général Dubois, B1380 Lasne duly represented by Mr Alexandre Cayphas, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on June 2nd, 2010, declares that it subscribes for twenty-seven (27) new Participating Shares and fully paid them up by the conversion into capital of an liquid, certain and mature claim against the Company, to the extent of two thousand three hundred sixtyfour euro and fifty-three cents (EUR 2,364.53). The said contribution in kind of Mr Philippe Winssinger was valued and approved by a report established by BDO AUDIT, a réviseur d'entreprises with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, on June 2nd, 2010 in accordance with articles 32-1 and 26-1 of the Luxembourg law governing commercial companies dated August 10th, 1915, as amended.

The conclusion of the report established in French is the following:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la créance sur la société d'un montant de EUR 4.729,06 qui sera apportée en contre partie de la souscription de 54 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, n'est pas certaine, liquide et exigible."

The said report shall remain attached hereto.

Fifth resolution

The general meeting of shareholders resolves to acknowledge and accept the resignation, with immediate effect, of Philippe F. Winssinger, SPRL, and AAA Capital Partners S.à r.l. from their mandate as Managers of the Company and of Mr Albéric Braas, Mr Philippe Winssinger and Mr Gregory Winssinger from their mandate as member of the Supervisory Board of the Company.

Sixth resolution

The general meeting of shareholders resolves to acknowledge and approve the report established on June 2nd, 2010 by BDO AUDIT, a réviseur d'entreprises, prenamed pursuant to articles 31-1 and 26-1 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The conclusion of such report established in French states as follows:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie, soit EUR 31.877,34, représenté par 364 actions sans désignation de valeur nominale.»

Said report, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Therefore the general meeting of shareholders resolves to change the legal form of the Company, in order to transform it from a société en commandite par actions to a société anonyme.

Seventh resolution

The general meeting of shareholders resolves to change the corporate name of the Company to "ImmoFinRe II".

Eighth resolution

The general meeting of shareholders resolves to change the purpose of the Company as follow:

"The purpose of the Company is to acquire and hold participations in specialized investment funds (SIF) within the meaning of Luxembourg law of 13 February 2007 or in venture capital investment companies (SICAR) within the meaning of Luxembourg law of 15 June 2004 (the "Funds") organized as partner limited by shares (société en commandite par actions) and to act as their general partner.

The Company may also act as services provider of the Funds in relation to their placement.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, convertible bonds and debentures.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.”

Ninth resolution

The general meeting of shareholders resolves to convert the two (2) Management Shares and three hundred and sixty-two (362) Participating Shares of the Company under the form of a 'société en commandite par action', without nominal value into three hundred and sixty-four (364) class I Shares of the Company under the form of a 'société anonyme' such as described in the articles restated and to allocate all these shares to the current shareholders of the Company pro rata their shareholding in the Company in the form of a 'société en commandite par actions'.

Tenth resolution

The general meeting of shareholders resolves to adopt a financial year beginning on January 1st and ending on the last day of December.

Eleventh resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend the Articles of the Company so as to reflect the above resolutions and decide to fully restate the Articles of the Company in order to adapt them to the new form of the Company, in the form as attached:

A - Form, Registered office, Term, Object

Art. 1. Name and Form. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued (or the sole owner, if there is only one owner of shares), a company in the form of a société anonyme under the name of "ImmoFinRe II" (the "Company") which shall be governed by the Law dated August 10, 1915 relating to commercial companies as amended from time to time (the "Company Law") and the present Articles.

Art. 2. Registered office.

2.1 The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of its shareholders.

2.2 The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of directors of the Company (the "Board of Directors" or the "Board").

2.3 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

2.4 In the event that the Board of Directors should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

Art. 3. Duration. The Company is established for an undetermined period.

Art. 4. Object, Purpose. The purpose of the Company is to acquire and hold participations in specialized investment funds (SIF) within the meaning of Luxembourg law of 13 February 2007 or in venture capital investment companies (SICAR) within the meaning of Luxembourg law of 15 June 2004 (the "Funds") organized as partner limited by shares (société en commandite par actions) and to act as their general partner.

The Company may also act as services provider of the Funds in relation to their placement.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, convertible bonds and debentures. Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

B - Capital

Art. 5. Share capital.

5.1. The issued share capital of the Company is set at thirty-one thousand eight hundred seventy-seven euro and thirty-four cents (EUR 31,877.34) represented by three hundred and sixty-four (364) class I Shares (the shares issued by the Company being referred as the "Shares" or "Tracking Shares" (as defined in Article 12 below), each without nominal value and with such rights and obligations as set out in the Articles.

5.2. The Company shall not issue fractional Shares. The Board of Directors shall be authorised at its discretion to provide for the payment of cash or the issuance of script in lieu of any fraction of a share.

5.3 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles.

C - Management

Art. 6. Board of Directors.

6.1 The Company is managed by its Board of Directors appointed as a collegiate body by the General Meeting of Shareholders in accordance with the provisions set out hereafter. The members of the Board of Directors (each a "Director" or a "Board Member") need not be Shareholders. The Board of Directors shall be composed of not less than three members.

6.2 The Board Members are appointed and removed from office by a simple majority decision of the General Meeting of Shareholders pursuant to Article 13, which determines their number, their remuneration, their powers and the term of their mandates which shall not exceed six years. Any Director may be removed with or without cause (*ad nutum*) and replaced at any time by a simple majority decision of the General Meeting of Shareholders. Directors are eligible for re-election. In the event of a vacancy in the office of a Director because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors may elect by majority vote a new Director to fill such vacancy until the next General Meeting of Shareholders.

Art. 7. Board proceedings.

7.1 The Board of Directors shall elect a chairman.

7.2 The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the Directors is present or represented at a meeting. In the event such quorum is not reached within one hour of the time set for the meeting, the Board meeting shall be reconvened and a second Board meeting be held in which case the Board of Directors can validly deliberate, act and resolve if a majority of Directors is present or represented.

7.3 Meetings of the Board of Directors shall be called by the chairman of the Board of Directors or any two Board Members with at least eight (8) days prior notice, unless corporate affairs require a shorter notice period or for urgency (down to 24 hours). The convening notice may be waived by the unanimous consent given in writing, by fax or email of all Directors. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

7.4 Meetings of the Board of Directors may be held physically or, in all circumstances, by way of conference call (or similar means of communication which permit the participants to communicate with each other). The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The Board of Directors may further in all circumstances take decisions by way of unanimous written resolutions. Resolutions in writing approved and signed by all Directors shall have the same effect as resolutions passed at a Board of Directors' meeting. In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by mail, courier, electronic mail with receipt acknowledgment, or fax.

7.5 Any Director may act at any meeting of directors by appointing in writing, by fax, or email another Board Member as his proxy. A Board member may represent more than one of his colleagues.

7.6 Decisions of the Board of Directors shall be taken by the favourable votes of the majority of the Board Members present or represented at the relevant meeting. The chairman has a casting vote. In case of deadlock in the decision process of the Board, the vote of the Chairman will control.

7.7 The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman of the Board or the chairman of the meeting or by any two Directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by such chairman of the Board or by the secretary or two Directors.

Art. 8. Board powers, Day to day management, Binding signatures.

8.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the Articles to the General Meeting shall be within the competence of the Board of Directors. Vis-à-vis third parties the Board of Director has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the Articles to the General Meeting or as may be provided herein.

8.2 The Board may delegate the daily management of the business of the Company, as well as the power to represent the Company in its day to day business, to individual Directors or other officers or agents of the Company, who need not be shareholders. The Board will fix the conditions of appointment and dismissal as well as the remuneration and powers of any person or persons so appointed.

8.3 Vis-à-vis third parties the Company will be bound by the signature of any two Board Members or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Directors (including, without limitation, in the event of a delegation of day to day management).

Art. 9. Board indemnification.

9.1 The Directors are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

9.2 Subject to the exceptions and limitations listed in article 9.3, every person who is, or has been, a Director or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against

all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such Director or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

9.3 No indemnification shall be provided to any Director or officer:

9.3.1 Against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

9.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

9.3.3 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board of Directors.

9.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any Director or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such Director or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel of the Company, including Directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

9.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 10. Conflicts.

10.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer, agent, adviser or employee of such other company or firm. Any Director or officer who serves as a director, officer or employee or otherwise of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

10.2 In the case of a personal conflict of interest of a Director, such Director shall indicate such conflict of interest to the Board and shall not deliberate or vote on the relevant matter. Any conflict of interest arising at Board level shall be reported to the next General Meeting of Shareholders before any resolution.

D - Shares

Art. 11. Shares in registered form.

11.1 All Shares of the Company shall be issued in registered form only.

11.2 A register of shareholders ("Shareholders") shall be kept at the registered office of the Company.

11.3 The inscription of the Shareholder's name in the register of Shareholders evidences his right of ownership of such registered Shares.

11.4 Subject to the provisions of the Articles, the Board of Directors may accept and enter in the register of Shareholders a transfer on the basis of any appropriated document(s) recording the transfer between the transferor and the transferee subject to the provisions of a shareholder or similar agreement between the Shareholders and the Company or duly notified to the Company (if any).

11.5 Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of Shareholders. In the event that a Shareholder does not provide an address to which all notices or announcements from the Company may be sent, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register and such Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until a different address shall be provided to the Company by such Shareholder. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of Shareholders by means of a written notification to the Company from time to time.

11.6 The Company recognizes only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

11.7 Upon the written request of a Shareholder, registered Share certificate(s) recording the entry of such Shareholder in the register of Shareholders may be issued in such denominations as the Board of Directors shall prescribe. The certificates so issued shall be in such form and shall bear such legends and such numbers of identification as shall be determined by the Board of Directors. Such certificates shall be signed manually or by facsimile by two Board Members

or by the delegate of the Board of Directors. Lost, stolen or mutilated certificates will be replaced by the Company upon such evidence.

Art. 12. Tracking Shares.

12.1 Tracking Shares (“Tracking Shares”) will track the performance and return of a particular asset or assets of the Company (collectively, the “Designated Assets” and individually, a “Designated Asset”) which shall be deemed to include not only the Designated Asset identified as such but also (i) the proceeds of sale (whether in cash or otherwise) of all or any part of such Designated Asset, (ii) any asset which may from time to time reasonably be regarded as having replaced in whole or in part such Designated Asset including, for the avoidance of doubt, any proceeds of sale (whether in cash or otherwise) received in respect of any such Designated Asset, (iii) any asset acquired in respect of, or as a consequence of owning, any such Designated Asset, and (iv) any income distribution or capital distribution received by the Company in respect of, or in consequence of, owning such Designated Asset.

12.2 Tracking Shares of Class I (“I Shares”) shall track any net income received from ImmoFinRe II Sicav-Fis in relation to the management, placement or other services concerning its ImmoFinRe II Global sub-fund (“Tracked Income I”).

12.3 The Board of Directors shall be entitled in their absolute discretion (but taking such advice from any auditors or any external counsel as they may deem required) to specify at any time whether the liabilities (including costs and expenses incurred by the Company in whole or in part in respect of a Designated Asset) assumed or incurred by the Company are properly allocated to and are supported by a specific Designated Asset, and for the purposes of these Articles, should be treated as reducing the value of that Designated Asset. The net income of a Designated Asset will be equal to profits generated from the relevant Designated Asset minus the costs or expenses related to such Designated Asset as determined in accordance with this Article 12.3.

12.4 The Tracking Shares do not entail any preferential subscription right, except within their own class of Shares.

12.5 Tracking Shares shall entitle their holder to distribution right as set forth in Article 16.

E - General meetings of shareholders

Art. 13. Meetings of shareholders - General.

13.1 Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company (a “General Meeting”) shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company and to amend any provisions of the Articles. The General Meeting is convened by the Board of Directors.

13.2 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the third Tuesday of the month of June in each year at 2.30 pm. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next preceding bank business day.

13.3 Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

13.4 General Meetings shall be called by the Board of Directors by convening notice addressed by registered mail or courier service to all Shareholders to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the General Meeting or as may be otherwise provided by law. If the entire issued share capital of the Company is represented at any General Meeting, no convening notice is required for the meeting to be held and the proceedings at such General Meeting shall be deemed valid.

13.5 The quorum and majority requirements set forth by law shall apply at any General Meeting.

13.6 Each Share is entitled to one vote at any General Meeting unless otherwise provided by the law or the present Articles. A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing or by fax.

Art. 14. Information to Shareholders. The financial statements are at the disposal of the Shareholders at the registered office of the Company. Shareholders shall further be provided with such information in accordance with the law.

F - Financial year - Auditor

Art. 15. Accounting year, Auditor.

15.1 The accounting year of the Company shall begin on 1st January of each year and shall terminate on 31st December of the same year.

15.2 The operations of the Company shall be supervised by a statutory auditor who need not be a shareholder. The statutory auditor shall be elected by the general meeting of shareholders for a period which shall not exceed six years. The statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause. In the case the thresholds set by law as to the appointment of an independent auditor are met, the accounts of the Company shall be supervised by an independent auditor (réviseur d’entreprises).

G - Allocation of profits

Art. 16. Distributions.

16.1 Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company. The balance may be distributed to the Shareholders upon decision by the General Meeting of Shareholders in accordance with the provisions of the present Articles.

16.2 Shares have a right to distributions representing 100 % of Tracked Income I.

16.3 Interim distributions may be declared and paid by the Board of Directors on the Shares in accordance with the provisions of the present Articles and subject to observing the terms and conditions provided for by the law.

16.4 The distributions declared may be paid in any currency selected by the Board of Directors and may be paid at such places and times as may be determined by the Board of Directors. The Board of Directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate distribution funds into the currency of their payment.

H - Liquidation

Art. 17. Liquidation of the Company.

17.1 In the event of the dissolution of the Company for whatever reason or whatever time, the liquidation will be performed by liquidators or by the Board of Directors then in office who will be endowed with the powers provided by Articles 144 et seq. of the Company Act.

17.2 Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any resulting balance shall be paid to the holders of Shares in accordance with Article 16.

I - Final provisions

Art. 18. Sole Shareholder. If, and as long as one Shareholder holds all the Shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to the Company Law.

Art. 19. Applicable law. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the Shareholders refer to the relevant legislation.

Twelfth resolution

The general meeting of shareholders resolves that, as an exception, the current financial year which has begun on October 1, 2009 will end on December 31, 2010 and the next annual meeting of Shareholders shall be held on February 28, 2011.

Thirteenth resolution

The general meeting of shareholders resolves to appoint, with immediate effect and for a maximum period ending at the annual general meeting of the shareholders to be held in 2016 as directors of the Company Philippe Winssinger, prenamed, Albéric Braas, prenamed, Elliot Gladiusz residing 13 Haslemere Avenue, London NW4 2PU United-Kingdom, Gregory Winssinger residing at Route d'Ottignies 37 -1380 Lasne Belgium and Neil Ross, residing 10 rue Beaumont, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and as statutory auditor Jean-Philippe Roch, professionally residing in Luxembourg, prenamed.

Fourteenth resolution

The general meeting of shareholders resolves to change the registered office of the Company to 23 Val Fleuri, L-1526, Luxembourg,

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed at 04.15 p.m.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatre juin.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «AAA Capital Partners Sàrl List-Re», une société en commandite par actions constituée suivant acte notarié en date du 12 septembre 2008, publié au Mémorial C, numéro 836 du 18 avril 2010, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 (ci-après la "Société").

La séance est ouverte à 16:00 heures, sous la présidence de Monsieur Alexandre Cayphas, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Pascale Sicurani, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Pascale Sicurani, prénommée.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Conversion de toutes les actions de la Société d'actions avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) en actions sans valeur nominale.

2. Réduction du Capital social de la Société d'un montant de trois mille huit cent cinquante et un euros et septante deux cents (EUR 3.851,72) en sorte de le réduire de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à vingt-sept mille cent quarante-huit euros et vingt-huit cents (EUR 27.148,28) par absorption des pertes d'un montant de trois mille cent quarante huit euros et septante deux cents (EUR 3.851,72).

3. Augmentation du capital souscrit d'un montant de quatre mille sept cent vingt-neuf euros et six cents (EUR 4.729.06) pour le porter de son montant de vingt-sept mille cent quarante-huit euros et vingt huit cents (EUR 27.148,28) au montant de trente et mille huit cent septante-sept euros et trente-quatre cents (EUR 31.877,34) par l'émission de cinquante-quatre (54,-) nouvelles Actions de Commanditaire dotées des mêmes droits que les actions existantes;

4. Souscription et libération des cinquante-quatre (54,-) nouvelles actions Actions de Commanditaire sans valeur nominale par un apport en nature consistant en la conversion en capital d'une créance d'un montant de quatre mille sept cent vingt-neuf euros et six cents (EUR 4.729,06) que les actionnaires ont sur la Société;

5. Décharge des gérants de la société et des membres du conseil de surveillance;

6. Transformation de la société en société anonyme;

7. Changement de dénomination sociale de AAA Capital Partners Sàrl, List-Re en ImmoFinRe II;

8. Changement de l'objet social de la Société;

9. Conversion des deux (2) Actions de Commandité et trois cent soixante-deux (362) Actions de commanditaire de la Société sous la forme d'une société en commandite par actions, sans valeur nominale en trois cent soixante-quatre (364) actions de classe I de la Société sous la forme d'une société anonyme telles que décrites dans les statuts refondus et allocation de toutes ces actions aux actionnaires actuels de la Société au prorata de leurs participations dans la Société sous la forme d'une société en commandite par actions;

10. Adoption d'un exercice social commençant au 1^{er} janvier et se terminant au 31 décembre;

11. Refonte des statuts de la Société.

12. Exercice sociale en cours exceptionnel qui a débuté le 1^{er} octobre 2009 et clôture le 31 décembre 2010.

13. Nomination des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.

14. Changement de siège social au 23 Val Fleuri, L-1526 in Luxembourg.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés "ne varietur" par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que tous les actionnaires et toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présents ou représentés à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de convertir toutes les actions de la Société d'actions avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) en actions sans valeur nominale.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de trois mille huit cent cinquante et un euros et septante deux cents (EUR 3,851.72) en sorte de le réduire de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31,000.-) à vingt-sept mille cent quarante-huit euros et vingt-huit cents (EUR 27,148.28) par absorption des pertes d'un montant de trois mille cent quarante huit euros et septante deux cents (EUR 3,851.72).

La preuve de l'existence des pertes a été apportée au notaire soussigné par un bilan de la société au 31 mai 2010 intégré au rapport du réviseur d'entreprises.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'augmenter le capital souscrit d'un montant de quatre mille sept cent vingt-neuf euros et six cents (EUR 4,729.06) pour le porter de son montant de vingt-sept mille cent quarante-huit euros et vingt huit cents (EUR 27,148,28) au montant de trente et mille huit cent septante-sept euros et trente-quatre cents (EUR 31,877,34) par l'émission de cinquante-quatre (54) nouvelles Actions de Commanditaire dotées des mêmes droits que les actions existantes.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'admettre la souscription des cinquante-quatre (54) nouvelles Actions de Commanditaire, comme suit:

Intervention, Souscription et Libération

1. Ces faits exposés, Mr Albéric Braas demeurant au 4, rue de Nospelt, L-8360 Goetzingen, dûment représenté par Monsieur Alexandre Cayphas pré-nommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 3 juin 2010 déclare souscrire à vingt-sept (27) nouvelles Actions de Commanditaire et les libérer entièrement par la conversion en capital d'une créance, certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur à l'encontre de la Société, à concurrence d'un montant de deux mille trois cent soixante-quatre euros et cinquante trois cents (EUR 2.364,53). Ledit apport en nature de Mr. Albéric Braas fut l'objet d'un rapport établi par BDO Audit, 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, le 2 juin 2010 conformément aux articles 32-1 et 26-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

2. Ces faits exposés, la société de droit belge Philippe F. avec siège social Avenue du Général Dubois, B-1380 Lasne, dûment représenté par Monsieur Alexandre Cayphas prommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 2 juin 2010 déclare souscrire à vingt-sept (27,-) nouvelles nouvelles Actions de Commanditaire et les libérer entièrement par la conversion en capital d'une créance, certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur à l'encontre de la Société, à concurrence d'un montant de deux mille trois cents soixante-quatre euros et cinquante trois cents (EUR 2.364,53). Ledit apport en nature de Mr. Albéric Braas fut l'objet d'un rapport établi par BDO AUDIT, ayant son siège social 2 avenue Charles de Gaulle L-1652 Luxembourg, le 2 juin 2010 conformément aux articles 32-1 et 26-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

La conclusion dudit rapport rédigé en français est la suivante:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la créance sur la société d'un montant de EUR 4.729,06 qui sera apportée en contre partie de la souscription de 54 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, n'est pas certaine, liquide et exigible."

Ce rapport restera annexé aux présentes.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de prendre connaissance et d'accepter les démissions avec effet immédiat de Philippe F. Winssinger, SPRL, and AAA Capital Partners S.à r.l. de leurs mandats de gérant de la Société et de Messieurs Albéric Braas, Philippe Winssinger et Gregory Winssinger de leur mandat de membre du conseil de surveillance de la Société.

Sixième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de reconnaître et d'accepter le rapport établi le 2 juin 2010 par BDO AUDIT, réviseur d'entreprises, ayant son siège social 2 avenue Charles de Gaulle L-1652 Luxembourg, conformément aux articles 31-1 et 26-1 de la loi en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

La conclusion de ce rapport rédigé en français est la suivante:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie, soit EUR 31.877,34, représenté par 364 actions sans désignation de valeur nominale.»

Ce rapport restera annexé au présent procès-verbal pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'assemblée des actionnaires décide donc de changer la forme légale de la société en la transformant de société en commandite par actions en société anonyme.

Septième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de changer sa dénomination sociale en «ImmoFinRe II»

Huitième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de changer l'objet social de la Société comme suit:

"L'objet de la Société est l'acquisition et la détention de participations dans des Fonds d'Investissement Spécialisés (FIS) au sens de la loi luxembourgeoise du 13 février 2007 ou dans des Sociétés d'Investissement en Capital Risque (SICAR) au sens de la loi luxembourgeoise du 15 juin 2004 (les «Fonds»), organisés sous forme de société en commandite par actions et d'agir en tant que leur associé gérant commandité.

La Société peut également agir en tant que prestataire des Fonds en connexion avec leurs placements.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations, d'obligations convertibles et de certificats de créances.

Finalement, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, techniques, financières ou autres liées directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet."

Neuvième résolution

l'assemblée générale des actionnaires décide de convertir les deux (2) Actions de Commandité et trois cent soixante-deux (362) Actions de Commanditaire de la Société sous la forme d'une société en commandite par actions, sans valeur nominale en trois cent soixante-quatre (364) actions de classe I de la Société sous la forme d'une société anonyme telles que décrites dans les statuts refondus et allocation de toutes ces actions aux actionnaires actuels de la Société au prorata de leurs participations dans la Société sous la forme d'une société en commandite par actions.

Dixième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter un exercice social commençant au 1^{er} janvier et se terminant au 31 décembre.

Onzième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier les Statuts de la Société afin de refléter les résolutions adoptées ci-dessus et de procéder à une refonte complète des statuts de la Société de manière à les adapter à la nouvelle forme sociale de la Société, comme annexés ci-joints:

A - Forme sociale, Siège social, Durée, Objet

Art. 1^{er}. Nom et Forme sociale. Les souscripteurs et toutes les personnes susceptibles d'acquérir des actions émises par la société (ou le propriétaire unique s'il n'y a qu'un seul propriétaire d'actions) créent par les présentes une société sous la forme d'une société anonyme portant le nom de «ImmoFinRe II» (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales (la «Loi sur les Sociétés») et les Statuts.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre ville du Luxembourg par décision des actionnaires.

2.2 Le siège social pourra être transféré au sein de la même ville sur simple résolution du conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration» ou le «Conseil»).

2.3 La Société peut établir des bureaux ou des succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

2.4 Dans le cas où le Conseil d'Administration déterminerait que les activités courantes de la Société en son siège social ou les moyens de communication entre ledit siège et d'autres personnes à l'étranger peuvent être perturbés par des événements politiques, économiques ou sociaux extraordinaires avérés ou imminents, le siège social peut être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; de telles mesures provisoires n'ayant aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, nonobstant ce transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront décidées et notifiées à toute partie intéressée par le Conseil d'Administration.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social. L'objet de la Société est l'acquisition et la détention de participations dans des Fonds d'Investissement Spécialisés (FIS) au sens de la loi luxembourgeoise du 13 février 2007 ou dans des Sociétés d'Investissement en Capital Risque (SICAR) au sens de la loi luxembourgeoise du 15 juin 2004 (les «Fonds»), organisés sous forme de société en commandite par actions et d'agir en tant que leur associé gérant commandité.

La Société peut également agir en tant que prestataire des Fonds en connexion avec leurs placements.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations, d'obligations convertibles et de certificats de créances.

Finalement, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, techniques, financières ou autres liées directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

B - Capital social, Parts bénéficiaires

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social émis de la Société est fixé à trente et un mille huit cent soixante dix-sept euros et trente-quatre cents (31.877,34.-), représenté par trois cent soixante-quatre (364) actions de classe I, (l'ensemble des actions émises par la Société étant ci-après désignées comme les «Actions» ou les «Actions Traçantes» (telles que définies à l'Article 12 ci-après)), chacune sans valeur nominale et ayant les droits et obligations décrits aux présents Statuts.

5.2. La Société ne pourra pas émettre de fractions d'Actions. Le Conseil d'Administration sera autorisé, à sa discrétion, à procéder à des paiements en espèces ou à émettre des certificats en lieu et place de fractions d'une action.

5.3. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit sur décision des actionnaires adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

C - Administration

Art. 6. Conseil d'Administration.

6.1 La Société est gérée par son Conseil d'Administration nommé comme un organe collégial par l'Assemblée Générale des Actionnaires conformément aux dispositions reprises ci-après. Les membres du Conseil d'Administration (chacun un "Administrateur" ou un "Membre du Conseil") n'ont pas besoin d'être Actionnaires. Le Conseil d'Administration sera composé d'au moins trois membres.

6.2 Les Membres du Conseil sont nommés et révoqués par une décision à la majorité simple de l'Assemblée Générale des Actionnaires conformément à l'Article 13, qui détermine leur nombre, leur rémunération, leurs pouvoirs et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six ans. Les Administrateurs pourront être révoqués avec ou sans cause (ad nutum) et remplacés à tout moment sur décision à la majorité simple de l'Assemblée Générale des Actionnaires. Les Administrateurs sont rééligibles. En cas de vacance d'un poste d'Administrateur suite à un décès, une retraite ou autrement, les Administrateurs restants pourront élire sur décision prise à la majorité un nouvel Administrateur pour combler une telle vacance jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Art. 7. Procédures au sein du Conseil.

7.1 Le Conseil d'Administration nommera un président.

7.2 Le Conseil d'Administration peut uniquement délibérer ou agir valablement si au moins la majorité des Administrateurs est présente ou représentée à une réunion. Dans le cas où ce quorum n'est pas atteint dans l'heure fixée pour une telle réunion, la réunion du Conseil devra être reconvoquée et une seconde réunion se tiendra pour laquelle le Conseil d'Administration pourra valablement délibérer, agir et prendre des décisions si au moins une majorité d'Administrateurs sont présents ou représentés.

7.3 Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le président du Conseil d'Administration ou deux Membres du Conseil quels qu'ils soient moyennant avis de convocation donné au moins huit (8) jours avant la réunion à moins que les affaires de la Société ne requièrent un préavis plus court ou en cas d'urgence (diminué à 24 heures). Il pourra être renoncé à la nécessité de convoquer une réunion par un accord unanime de tous les Administrateurs donné par écrit par fax ou par email. Des avis de convocation séparés ne seront pas nécessaires pour des réunions ponctuelles tenues aux lieux et horaires déterminés selon un programme adopté antérieurement par résolution du Conseil d'Administration.

7.4 Les réunions du Conseil d'Administration pourront être tenues physiquement ou, dans toutes circonstances, par le biais de conférences téléphoniques (ou de moyens de communication similaires permettant à tous les participants de communiquer entre eux). La participation à une réunion par de tels biais équivalra à une participation en personne à une telle réunion. Le Conseil d'Administration pourra, par ailleurs, en toutes circonstances, prendre des décisions par voie de résolution écrite adoptée à l'unanimité. Les résolutions approuvées par écrit et signées par tous les Administrateurs auront le même effet que les résolutions adoptées lors d'une réunion du Conseil d'Administration. Dans ces cas, les résolutions ou décisions seront prises expressément, formulées par écrit par voie de résolution circulaire, transmise par courrier, courrier exprès, courrier électronique avec accusé réception ou télécopie.

7.5 Tout Administrateur pourra agir à toute réunion du Conseil d'Administration en nommant par un écrit envoyé par télécopie ou par e-mail un autre Membre du Conseil comme son mandataire. Un Membre du Conseil pourra représenter plus d'un de ses collègues.

7.6 Les décisions du Conseil d'Administration sont prises moyennant vote favorable de la majorité des Membres du Conseil présents ou représentés à la réunion concernée. Le président a un vote prépondérant. En cas de blocage du processus décisionnel du Conseil, le vote du président l'emportera.

7.7 Le procès-verbal des réunions du Conseil d'Administration sera signé par le président du Conseil ou le président de la réunion ou par deux Administrateurs quels qu'ils soient. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui devront être produits dans des procédures judiciaires ou à toute autre fin sont signés par le président du Conseil, le secrétaire ou deux Administrateurs.

Art. 8. Pouvoirs du Conseil, Gestion journalière, Signatures engageant la Société.

8.1 Le Conseil d'Administration dispose des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'objet de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale seront de la compétence du Conseil d'Administration. Vis-à-vis des tiers le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus d'agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et de faire, autoriser et approuver tous les actes et opérations relatifs à la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou les Statuts à l'Assemblée Générale ou tel que cela pourra être prévu par les présents Statuts.

8.2 Le Conseil pourra déléguer la gestion journalière de la Société et également le pouvoir de représentation de la Société dans la gestion journalière à des Administrateurs individuels ou autre agents ou mandataires de la Société qui n'ont pas besoin d'être des Actionnaires. Le Conseil fixera les conditions de nomination et de démission et également la rémunération et les pouvoirs de toute(s) personne(s) ainsi nommée(s).

8.3 Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Membres du Conseil ou par la signature conjointe ou individuelle de toute(s) personne(s) auxquelles ce pouvoir de signature aura été conféré par le Conseil d'Administration (y inclus sans limitation dans le cas d'une délégation de la gestion journalière).

Art. 9. Indemnités du Conseil.

9.1 Les Administrateurs ne seront pas personnellement tenus responsables pour les dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs mandats.

9.2 Sous réserve des exceptions et limitations prévues à l'article 9.3., toute personne qui est, ou a été, un Administrateur ou un fondé de pouvoir de la Société, sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour la responsabilité et toutes les dépenses raisonnables supportées ou payées par celle-ci en relation avec une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire dans laquelle elle serait impliquée en tant que partie ou autrement en vertu du fait qu'elle est ou a été Administrateur ou fondé de pouvoir et pour tous les montants qu'elle aurait payés ou supportés afin de régler les faits mentionnés ci-dessus. Les termes "prétention", "action", "poursuite" ou "procédure judiciaire" s'appliqueront à toute prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuels ou possibles et les termes "responsabilité" et "dépenses" incluront sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés en vertu d'une transaction et autres charges.

9.3 Aucune indemnisation ne sera due à un Administrateur ou à un fondé de pouvoir:

9.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses Actionnaires en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement de ses devoirs découlant de sa fonction;

9.3.2 Pour toute affaire dans le cadre de laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

9.3.3 En cas de transaction, à moins que la transaction n'ait été approuvée par une cour d'une juridiction compétente ou par le Conseil d'Administration.

9.4 Le droit d'être indemnisé tel que prévu par le présent article appartient à chaque Administrateur, n'affectera pas tout autre droit dont un Administrateur ou fondé de pouvoir pourrait bénéficier actuellement ou ultérieurement, subsistera à l'égard d'une personne ayant cessé d'être Administrateur ou fondé de pouvoir et se transmettra aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions de cet article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, en ce compris les Administrateurs et fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

9.5 Les dépenses supportées en relation avec la préparation d'une défense et la représentation dans le cadre d'une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire telles que décrites dans cet article seront avancées par la Société avant toute décision finale, moyennant l'engagement par ou pour compte du fondé de pouvoir ou de l'Administrateur de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 10. Conflits.

10.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entité ne sera affecté ou vicié par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société a un intérêt dans ou est administrateur, collaborateur, fondé de pouvoir, agent, conseil ou employé de cette autre société ou entité. Un Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société agissant en qualité d'administrateur, fondé de pouvoir, employé ou autre de toute société ou entité avec laquelle la Société va conclure un contrat ou entrer autrement en relation d'affaires ne sera pas, pour la seule raison de cette affiliation avec cette société ou entité, empêché de prendre part et de voter ou agir sur toute matière en relation avec ce contrat ou cette autre affaire.

10.2 Dans le cas d'un conflit d'intérêt personnel d'un Administrateur, cet Administrateur devra informer le Conseil de ce conflit d'intérêt et ne pourra pas délibérer ni voter sur le sujet concerné. Il devra être fait part de tout conflit d'intérêt au niveau du Conseil à l'Assemblée Générale des Actionnaires suivante avant de prendre toute décision.

D - Actions

Art. 11. Actions nominatives.

11.1 Toutes les Actions de la Société seront émises sous forme nominative uniquement.

11.2 Un registre des Actionnaires («Actionnaires») sera tenu au siège social de la Société.

11.3 L'inscription du nom de l'Actionnaire dans le registre des Actionnaires fera foi de sa propriété de ces Actions nominatives.

11.4 Sous réserve des dispositions des présents Statuts, le Conseil d'Administration peut accepter et inscrire dans le registre des Actionnaires une cession sur la base de tout document approprié prenant acte de la cession entre le cédant et le cessionnaire, sous réserve des dispositions d'un pacte d'actionnaires ou autre document similaire entre les actionnaires et la Société ou valablement notifié à la Société (le cas échéant).

11.5 Les Actionnaires doivent fournir à la Société une adresse à laquelle peuvent être envoyées toutes les notifications et annonces. Cette adresse devra également être inscrite dans le registre des Actionnaires. Au cas où un Actionnaire ne

fournit pas d'adresse, à laquelle peuvent être envoyées toutes les notifications et annonces émanant de la Société, la Société peut permettre que mention en soit faite au registre des Actionnaires et l'adresse de l'Actionnaire sera censée être au siège social de la Société, ou à toute autre adresse pouvant être inscrite par la Société de temps à autre, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'Actionnaire. Les Actionnaires peuvent, à tout moment, changer leur adresse telle qu'inscrite dans le registre des Actionnaires au moyen d'une notification écrite à la Société de temps à autre.

11.6 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenues conjointement ou si la propriété de cette(ces) Action(s) est litigieuse, toutes les personnes réclamant un droit sur cette(ces) Action(s) doivent nommer une seule personne pour représenter cette(ces) Action(s) envers la Société. Si personne n'a été nommé pour représenter cette(ces) Actions, tous les droits sur cette(ces) Action(s) seront suspendus.

11.7 Sur demande écrite d'un Actionnaire, un certificat d'Action nominative prenant acte de l'inscription de cet Actionnaire dans le registre des Actionnaires peut être émis avec les dénominations prévues par le Conseil d'Administration. Les certificats ainsi émis auront la forme et contiendront les légendes et numéro d'identification que le Conseil d'Administration déterminera. Ces certificats pourront comporter la signature manuelle ou électronique de deux Membres du Conseil ou par le délégué du Conseil d'Administration. Les certificats perdus, volés ou détruits seront remplacés par la Société sur présentation d'une preuve.

Art. 12. Actions Traçantes.

12.1 Les actions traçantes («Actions Traçantes») vont traquer la performance et le rendement d'un ou de plusieurs actifs particuliers de la Société (ci-après collectivement les «Actifs Désignés» et individuellement un «Actif Désigné»), ce terme étant réputé inclure non seulement les Actifs Désignés identifiés comme tels mais également (i) le produit de la vente (en numéraire ou autre) de tout ou partie de ces Actifs Désignés (ii) tout actif qui pourra de temps à autre raisonnablement être considéré comme ayant remplacé en tout ou en partie ces Actifs Désignés y compris, afin d'éviter tout doute, tout produit de vente (que ce soit en numéraire ou autre) reçu en relation avec ces Actifs Désignés (iii) tout actif acquis en relation avec, ou en conséquence de la détention de ces Actifs Désignés et (iv) toute distribution de revenu ou de capital reçue par la Société en relation avec, ou en conséquence de la détention de ces Actifs Désignés.

14.2 Les Actions Traçantes de Classe I («Actions I») vont traquer la performance et le rendement généré par ImmoFinRe II SICAV-FIS en relation avec la gestion, le placement ou d'autres services relatifs à son compartiment ImmoFinRe II Global («Revenu Traqué I»).

12.3 Le Conseil d'Administration aura le droit, à son entière discrétion (mais conseillé par tous réviseurs ou tout conseiller externe qu'il le jugera nécessaire), de préciser à tout moment si tous les passifs (en ce compris les coûts et dépenses supportés par la Société complètement ou en partie pour un Actif Désigné) assumés ou supportés par la Société sont correctement imputables à et doivent être acquittés par un Actif Désigné spécifique, et, pour les besoins de ces Statuts, doivent être traités comme réduisant la valeur de cet Actif Désigné. Le revenu net d'un Actif Désigné sera égal au profit généré par ledit Actif Désigné diminué des coûts et dépenses en connexion avec cet Actif Désigné tel que déterminé conformément à cet Article 12.3.

12.4 Aucun droit préférentiel de souscription n'est attaché aux Actions Traçantes, sauf au sein de leur propre classe d'Actions.

12.5 Les Actions Traçantes confèrent à leur détenteur un droit aux distributions tel que détaillé à l'Article 16.

E - Assemblées Générales des Actionnaires

Art. 13. Assemblées Générales - Généralités.

13.1 Toute Assemblée Générale de la Société valablement constituée (une «Assemblée Générale») représente la totalité des Actionnaires de la Société. Elle dispose des pouvoirs les plus étendus pour autoriser, accomplir et ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société et modifier toutes dispositions des Statuts. L'Assemblée Générale est convoquée par le Conseil d'Administration.

13.2 L'Assemblée Générale annuelle sera tenue conformément au droit luxembourgeois au siège social de la Société, ou tout autre lieu au Grand-Duché du Luxembourg tel que spécifié dans la convocation de l'assemblée au troisième mardi du mois de juin chaque année à 14.30 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle sera tenue le jour ouvrable bancaire suivant.

13.3 Les autres Assemblées Générales pourront être tenues aux lieux et dates tels que spécifiés dans la convocation concernant une telle assemblée.

13.4 Les Assemblées Générales sont convoquées par le Conseil d'Administration par avis de convocation adressés par courrier recommandé ou courrier exprès à tous les Actionnaires à leur adresse inscrite dans le registre des Actionnaires tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'Assemblée Générale ou autrement comme il peut être prévu par la loi. Si la totalité du capital social émis de la Société est représenté à une Assemblée Générale, l'avis de convocation n'est pas requis pour la tenue de l'assemblée et les discussions à une telle Assemblée Générale seront jugées valables.

13.5 Les exigences de quorum et de majorité prévues par la loi s'appliquent à toute Assemblée Générale.

13.6 Chaque Action donne droit à un vote à l'Assemblée Générale sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts. Un Actionnaire peut agir à toute Assemblée Générale en nommant une autre personne comme son mandataire par écrit ou par fax.

Art. 14. Informations des Actionnaires. Les rapports financiers sont à la disposition des Actionnaires au siège social de la Société. Les Actionnaires recevront par ailleurs toutes les informations prévues par la loi.

F - Exercice social - Auditeur

Art. 15. Année sociale, Réviseurs d'entreprises.

15.1 L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

15.2 Les opérations de la Société seront supervisées par un commissaire qui ne doit pas nécessairement être un Actionnaire. Le commissaire sera élu par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une période ne pouvant excéder six années. Le commissaire en fonction pourra être révoqué à tout moment par les Actionnaires avec ou sans motif. Dans le cas où les seuils indiqués par la loi concernant la nomination d'un réviseur d'entreprises indépendant sont atteints, les comptes de la Société seront supervisés par un tel réviseur d'entreprises.

G - Affectation des résultats

Art. 16. Distributions.

16.1 Cinq pour cent (5%) du bénéfice net sera placé sur un compte de réserve légale. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque ce compte de réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société. Le solde pourra être distribué aux Actionnaires sur décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires conformément aux dispositions des présents Statuts.

16.2 Les Actions I ont droit de recevoir 100% du Revenu Traqué I.

16.3 Le Conseil d'Administration pourra décider et procéder à des distributions intérimaires sur les Actions conformément aux dispositions des présents Statuts et soumis aux termes et conditions prévus par la loi.

16.4 Les distributions déclarées pourront être payées dans toute devise choisie par le Conseil d'Administration et pourront être payées aux lieux et dates déterminés par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration pourra faire une détermination finale du taux d'échange applicable pour convertir les fonds de distribution dans la devise de leur paiement.

H - Liquidation

Art. 17. Liquidation de la Société.

17.1 En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit ou à tout moment, la liquidation sera réalisée par des liquidateurs ou par le Conseil d'Administration alors en fonction qui posséderont (a) les pouvoirs prévus par l'Article 144 et suivant de la Loi sur les Sociétés.

17.2 Une fois toutes les dettes, charges et frais de liquidation payés, le solde sera payé aux titulaires des Actions conformément aux dispositions de l'Article 16.

I - Dispositions diverses

Art. 18. Actionnaire unique. Si et aussi longtemps qu'un Actionnaire détiendra toutes les Actions de la Société, la Société existera comme une société unipersonnelle conformément à la Loi sur les Sociétés.

Art. 19. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les Actionnaires se réfèrent à la législation applicable.

Douzième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide qu'exceptionnellement l'exercice social en cours qui a débuté le 1^{er} octobre 2009 clôtura le 31 décembre 2010 et qu'exceptionnellement la prochaine assemblée générale annuelle se tiendra le 28 février 2011.

Treizième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer avec effet immédiate et pour une période maximale se terminant lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2016 comme administrateurs de la Société Philippe Winssinger, préqualifié, Albéric Braas, préqualifié, Elliot Glausiusz demeurant au 13 Haslemere Avenue, Londres NW4 2PU Royaume-Unis Gregory Winssinger demeurant Route d'Ottignies 37 à B-1380 Lasne Belgique et Neil Ross, demeurant 10 rue Beaumont, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et comme commissaire aux comptes Jean-Philippe Roch, résidant professionnellement à Luxembourg.

Quatorzième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de transférer le siège social de la Société au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.15 heures.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. CAYPHAS, P. SICURANI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 8 juin 2010. Relation: EAC/2010/6760. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010089829/789.

(100100075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Nador Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 144.975.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NADOR INVEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2010088224/11.

(100098094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

NBROSFIN S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 49.359.

Les comptes au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NBROSFIN S.A. (en liquidation)

Régis DONATI

Le liquidateur

Référence de publication: 2010088228/12.

(100098070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

New Papers Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 83.331.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010088232/10.

(100098118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

NBROSFIN S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 49.359.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NBROSFIN S.A., (en liquidation)
Régis DONATI
Le Liquidateur

Référence de publication: 2010088229/12.

(100098074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

UBS (Lux) Key Selection SICAV 2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.049.

—
Résolution circulaire du 25 juin 2010

- Mandat non renouvelé avec effet au 25 juin 2010:

* M. Court Taylour, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich

- Est élu au conseil d'administration pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011 avec effet au 25 juin 2010:

* M. Michael Kehl, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, Suisse

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 juillet 2010.

Pour UBS (Lux) Key Selection Sicav 2

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Peter Sasse / Michaela Imwinkelried

Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2010088315/19.

(100098214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Altercap CCA I SA, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 153.371.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fifth of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Altercap CCA I SA (the Meeting), a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B pending (the Company). The Company has been incorporated under Luxembourg law pursuant to a deed of the undersigned notary on 19 May 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association.

The Meeting is chaired by Mr Harold CHARBON, employee professionally residing in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints as secretary of the Meeting, Mrs Annick BRAQUET, employee, professionally residing in Luxembourg (the Secretary).

The Meeting elects Mrs Solange WOLTER-SCHIERES, employee, professionally residing in Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The shareholder of the Company represented at the Meeting and the number of shares it holds are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representatives of the shareholder and the members of the Bureau.

Proxy from the shareholder (the Shareholder) represented at the present Meeting, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will also remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the notary to record that:

I. it appears from the attendance list that all the 310 (three hundred and ten) shares of the Company, all these shares having a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each, representing all of the voting share capital of the Company, the share capital amounting to EUR 31,000 (thirty one thousand EUR) are represented at the Meeting, which is consequently duly constituted and may validly debate and take resolutions on the items of the agenda.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Amendment of certain provisions of the articles of incorporation (the Articles) of the Company to address restrictions applying to a member of the board of directors (the Board) being resident in France;

2. Amendment to each of article 9, 11, 12, 15, 16 of the Articles in order to reflect the amendment under item 1. above;

3. Empowerment to and authorisation of any director of the Company acting each individually, to arrange and carry out any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the items on this agenda, including but not limited, to the filing of documents with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication of excerpts in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto; and

4. Miscellaneous.

III. that the Shareholder made the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolves to amend certain provisions of the Articles of the Company to address restrictions applying to a member of the board of directors being resident in France

Second resolution

The Shareholder resolves to amend articles 9, 11, 12, 15, 16 of the Articles in order to reflect the first resolution above, so that they shall henceforth read as follows:

" **Art. 9. Meetings of the shareholders of the Company.** In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred on the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company subject to the powers reserved to the Board.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the last Monday in April of each year at 2.00 p.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

The annual General Meeting may be held abroad (but not in the United Kingdom (UK) or in France) if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place (but not in the UK or in France) and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. "

" **Art. 11. Management.** In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company and who must not be a resident of the UK or France and who must manage the affairs of the company from outside the UK or France. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least four (4) directors who need not be shareholders of the Company. The member(s) of the Board shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible. At all times there shall at least two (2) Luxembourg resident directors and not more than one (1) UK resident director and one (1) French resident director.

When a legal person is appointed as a member of the Board (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting."

" **Art. 12. Meetings of the Board.** The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting

or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting. Only a Luxembourg resident director may be appointed as Chairman, secretary or chairman pro tempore.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another director as his or her proxy provided that a UK resident director and a French resident director may not act as proxy for any other director.

One member of the Board (other than a UK resident member or a French resident member) may represent one prevented member at a meeting of the Board and there must always be at least two members who are present in person. No UK resident director or French resident director may participate in a meeting of the Board unless he or she is physically present at the meeting. Directors resident in other jurisdictions, as the case may be, may participate where they are not physically present provided that they do not participate from the UK or France and that two members are physically present in Luxembourg. Any director may participate in a meeting of the Board, and will be considered as having been personally present at such meeting, by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented in accordance with the preceding paragraphs at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Article 12 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director."

" **Art. 15. Delegation of powers.** The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company provided that such person must not be a UK resident or a French resident nor must that person carry out any acts pursuant to such appointment from the UK or France respectively. If the person is a member of the Board (the Managing Director), the Board will have to disclose the remuneration of the Managing Director to the General Meeting.

The Board may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors provided that such person must not be a UK resident or a French resident nor must such person carry out any acts pursuant to such appointment from the UK or France. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions within the Company (a) provided that such person must not be a UK resident or French resident, (b) such person must not carry out any acts pursuant to such appointment from the UK or France and (c) overall management and control of the Company's affairs must be retained and actively carried out by the Board and that all matters of policy, strategy and key business decisions must be made by the Board at meetings of the Board, save for matters which have been delegated by the Board in accordance with this Article 15."

" **Art. 16. Binding signatures.** Once decisions have been made in accordance with these Articles and any decision making framework adopted by the Company, the Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of a category A director (but not including a UK resident director) and a category B director, or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power and provided that such person is not a UK resident or a French resident. If the Board has appointed a Managing Director, the Company shall be bound towards third parties by the sole signature of the Managing Director, insofar as the daily management and affairs of the Company are concerned."

Third resolution

The Shareholder resolves to authorise and empower any director of the Company each acting individually, to see to and to accomplish any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the above resolution, including but not limited to the filing of documents with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication of excerpts in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Altercap CCA I SA (l'Assemblée), une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B en attente (la Société). La Société a été constituée sous le droit luxembourgeois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 mai 2010, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Harold CHARBON, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Président).

Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée, Madame Annick BRAQUET, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Secrétaire).

L'Assemblée choisit comme scrutateur de l'Assemblée Madame Solange WOLTER-SCHIERES, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Scrutateur) .

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment ensemble ci-après le Bureau.

L'actionnaire de la Société représenté à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués dans une liste de présence qui restera annexée aux présentes après avoir été signée par les représentants de l'actionnaire et les membres du Bureau.

La procuration de l'actionnaire détenant des actions avec droit de vote (l'Actionnaire) représenté à l'Assemblée, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera elle aussi annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

Le Bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter que:

I. il résulte de la liste de présence que toutes les 310 (trois cent dix) actions de la Société, toutes ces actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, représentant la totalité du capital social votant de la Société, le capital social d'un montant de EUR 31.000 (trente et un mille euros), est dûment représenté à la présente Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Modification de certaines dispositions des Statuts de la Société (les Statuts) afin d'incorporer certaines restrictions applicables à tout membre du conseil d'administration (le Conseil d'Administration) ayant sa résidence en France;

2. Modification des articles 9, 11, 12, 15, 16 des Statuts en vue de refléter la modification sous le point 1. ci-dessus;

3. Pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société chacun agissant individuellement, d'accomplir pour le compte de la Société toutes formalités nécessaires avec les autorités Luxembourgeoises relativement aux points de cet ordre du jour, en ce compris, le dépôt et la publication de documents auprès du Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourgeois et la publication d'extrait dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et de manière générale accomplir toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec les présentes; et

4. Divers.

III. l'Actionnaire a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire décide de modifier certaines dispositions des Statuts de la Société afin d'incorporer certaines restrictions applicables à tout membre du Conseil d'Administration ayant sa résidence en France.

Deuxième résolution

L'Actionnaire décide de modifier les articles 9, 11, 12, 15, 16 des Statuts en vue de refléter la première résolution ci-dessus, de sorte qu'ils auront la teneur suivante:

" **Art. 9. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.** Dans l'hypothèse d'un Associé Unique, l'Associé Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (ci-après, l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, en conformité avec les pouvoirs expressément réservés au Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le dernier lundi d'avril de chaque année à 14.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger (sauf au Royaume-Uni ou en France) si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux (sauf au Royaume-Uni ou en France) et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en continu et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion."

" **Art. 11. Administration de la Société.** Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration est une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société (ci-après, l'Administrateur Unique) et qui ne doit pas être résident du Royaume-Uni ou de France ni exercer ses fonctions d'administration de la Société depuis le Royaume-Uni ou la France. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins quatre (4) membres, lesquels ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs sont élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils sont rééligibles. Il y aura à tout moment au minimum deux (2) administrateurs résidents du Luxembourg et au maximum un (1) administrateur résident du Royaume-Uni et un (1) administrateur résident de France.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (ci-après, la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui la représentera comme Administrateur Unique ou Administrateur de la Société, conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (ci-après, la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) sont élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société déterminent également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société."

" **Art. 12. Réunion du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration doit nommer un président (ci-après, le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommera un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question. Seul un administrateur résident du Luxembourg peut être nommé président, secrétaire ou président pro tempore.

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant aux lieux et places prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire, à l'exception d'un administrateur résident du Royaume-Uni ou de France qui ne peut pas agir comme mandataire d'un autre administrateur.

Un membre du Conseil d'Administration (autre qu'un résident du Royaume-Uni ou de France) peut représenter un administrateur empêché lors de la réunion du Conseil d'Administration si au moins deux administrateurs sont physiquement présents à la réunion du Conseil d'Administration. Un administrateur résident du Royaume-Uni ou de France ne peut participer à une réunion du Conseil d'Administration à moins d'y être physiquement présent. Les administrateurs ayant leur résidence dans une autre juridiction peuvent, le cas échéant, participer à la réunion du Conseil d'Administration sans y être physiquement présents à condition qu'ils n'y participent pas à partir du Royaume-Uni ou de France et que deux membres soient physiquement présents au Luxembourg.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration, et sera considéré comme ayant été présent personnellement pendant cette réunion, par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en continu et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée conformément aux précédents paragraphes à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

L'article 12 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique."

" **Art. 15. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière de la Société, à condition que ce délégué ne soit pas résident du Royaume-Uni ou de France et n'accomplisse aucun acte en vertu de sa nomination à partir du Royaume-Uni ou de France respectivement. Si le délégué est membre du Conseil d'Administration (l'Administrateur Délégué), le Conseil d'Administration devra révéler la rémunération de l'Administrateur Délégué à l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent au sein de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration à condition que cette personne ne soit pas résidente du Royaume-Uni ou de France et n'accomplisse aucun acte en vertu de sa nomination à partir du Royaume-Uni ou de France. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques au sein de la Société à condition (a) que cette personne ne soit pas résidente du Royaume-Uni ou de France, (b) que cette personne n'accomplisse aucun acte en vertu de sa nomination à partir du Royaume-Uni ou de France et (c) que la gestion globale et le contrôle des affaires de la Société restent activement exercés par le Conseil d'Administration et que toutes les questions de politique générale, de stratégie et les décisions clés de l'entreprise soient prises par le Conseil d'Administration lors de ses réunions, à l'exception des affaires qui ont été déléguées par le Conseil d'Administration conformément à cet Article 15."

" **Art. 16. Signatures autorisées.** Lorsqu'une décision a été prise conformément avec ces Articles et, le cas échéant, avec le cadre décisionnel adopté par la Société, la Société est engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A (excepté un administrateur résident du Royaume-Uni) et d'un administrateur de catégorie B, ou (ii) la signature de l'Administrateur Unique dans l'hypothèse d'un administrateur unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés et à la condition que cette

personne ne soit pas résidente du Royaume-Uni ou de France. Si le Conseil d'Administration a nommé un Administrateur Délégué, la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'Administrateur Délégué pour tout ce qui concerne la gestion journalière."

Quatrième résolution

L'Actionnaire donne pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société chacun agissant individuellement, d'accomplir pour le compte de la Société toutes formalités nécessaires avec les autorités Luxembourgeoises relativement aux points de cet ordre du jour, en ce compris, le dépôt et la publication de documents auprès du Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourgeois et la publication d'extrait dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et de manière générale accomplir toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec les présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire des parties comparantes ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: H. CHARBON, A. BRAQUET, S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 juin 2010. Relation: LAC/2010/24578. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 juillet 2010.

Référence de publication: 2010090828/339.

(100101442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

Optimum Immo S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 120.021.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Pour OPTIMUM IMMO S.A., SICAR

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Marc-André BECHET / Martine VERMEERSCH

Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2010088236/16.

(100098065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Ocean Stream Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.738.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 22 juin 2010 à 14 heures au siège social que le mandat de l'administrateur A, Patrimonium Consultants Sàrl (RCS B 125.844) et des administrateurs B, Mme Béatrice Niedercorn et Mme Colette Wohl, tous demeurant au 5, boulevard Royal à L-2449 est renouvelé jusqu'au jour de l'assemblée qui se tiendra en 2016.

Pour Extrait Sincère et Conforme

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010088239/15.

(100097972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.